****

**EVALUATION DES PROJETS ERASMUS+ : JEUNESSE PAR DES EXPERTS EXTERNES**

**PROFIL DES EXPERTS**

* Avoir une bonne connaissance des objectifs, des caractéristiques et de la structure du programme Erasmus+ ;
* Connaître les enjeux et les objectifs politiques de l’Union européenne ;
* Avoir une bonne connaissance du chapitre *Jeunesse* du programme ;
* Etre familier des concepts et pratiques relevant de l’éducation non formelle, du travail de jeunesse à l’international et de la méthodologie du projet ;
* Savoir utiliser les outils informatiques et numériques ;
* Etre capable d’analyser des projets soumis en français et/ou en anglais ;
* Disposer d’une capacité rédactionnelle

**ROLE DES EXPERTS**

* Prendre connaissance et maîtriser les critères qualitatifs des actions du programme qui feront l’objet d’une évaluation ;
* S’identifier sur la base de données européenne Eulogin ;
* Analyser et soumettre les avis dans les délais impartis ;
* Evaluer les projets de manière objective, en lien avec les critères qualitatifs ;
* Consolider les avis après avoir pris contact avec le binôme, le cas échéant ;
* Prendre part aux formations ou aux séances de defriefing organisés par l’Agence (en présentiel à l’Agence nationale ou en ligne)

**CODE DE CONDUITE**

* Les experts sont tenus de réaliser leurs évaluations de manière hautement professionnelle et dans les délais impartis ;
* Les experts sont tenus de respecter la confidentialité : aucune information relative à un dossier déposé ne peut être divulguée au public ;
* Les experts ne peuvent se trouver dans une situation de conflit d’intérêt avec un projet pour lequel ils doivent remettre une évaluation. Dans cette optique, une déclaration est à signer lors de chaque round de sélection (voir en annexe)

**REMUNERATION**

* Pour les projets KA1, l’indemnisation prévue est de 100€ par dossier évalué.
* Pour les projets KA2, l’indemnisation varie en fonction du volume du dossier :

Moins de 80 pages : 120€

De 80 à 150 pages : 160€

Plus de 150 pages : 200€

+ un forfait de 30€ pour l’expert en charge de la consolidation.

* A l’issue de chaque round de sélection, l’expert recevra une convention et une déclaration de créance à compléter et signer.

**ARRANGEMENTS PRATIQUES**

* L’évaluation des projets se fait via l’Assessment Module mis en place par la Commission européenne ;
* Dès sa nomination, l’expert bénéficie de l’accès à cet outil ;
* L’Agence transmet le Guide des Experts, disponible en anglais ainsi que toute mise à jour ou document utile

**CALENDRIER**

En règle générale, les projets sont attribués à l’expert l’Assessment Module dans les 10 jours qui suivent la date-limite de dépôts des candidatures. L’expert dispose ensuite, en principe, de 4 semaines pour analyser les projets et soumettre ses avis. Dans les 2 jours qui suivent la soumission des avis, l’Agence contacte l’expert, le cas échéant, pour une consolidation. L’expert dispose de 2 jours pour l’effectuer en concertation avec son binôme et soumettre le résultat consolidé.

**LU ET APPROUVE**

Nom, Prénom

Date :

Signature :